



Directives du
Fonds SECONAF



SECONAF

SÉCURITÉ CONTRACEPTIVE EN AFRIQUE FRANCOPHONE

fond **S**econaf

Introduction

Le Fonds SECONAF est un nouveau mécanisme pour l'octroi de petites subventions aux organisations membres du Forum Sécurité Contraceptive en Afrique Francophone (SECONAF). Il a pour objectif d'encourager les échanges, et d'offrir aux membres du Forum l'opportunité de développer des idées innovantes et de renforcer leur engagement dans les efforts visant à faciliter l'accès à une large gamme de produits de santé de la reproduction de qualité et financièrement accessibles.

Le Forum SECONAF est un des huit mécanismes de mise en œuvre de la Coalition pour les Produits de Santé de Reproduction (RHSC). Il a été mis en place en 2011 dans le but d'assurer que les organisations membres basées en Afrique francophone soient en mesure d'aborder des préoccupations concernant les produits de santé de la reproduction sans barrière linguistique.

Processus de demande

Les propositions reçues dans le cadre du Fonds SECONAF sont évaluées et les financements attribués sur une base compétitive. Les fonds alloués sont réservés aux organisations membres du Forum, pour des projets exclusivement mis en œuvre dans les pays francophones. Les organisations s'engagent dans le processus de sélection par la soumission d'une note conceptuelle de maximum 250 mots adressée au Secrétariat de SECONAF au plus tard le 05 Avril 2019.

Après revue de l'ensemble des soumissions, le comité d'examen du Fonds SECONAF sélectionne les notes conceptuelles à développer en propositions complètes. Une organisation membre peut soumettre plusieurs propositions mais, elle ne pourra pas recevoir plus d'un financement à la fois. Les propositions gagnantes seront annoncées le 18 Juillet 2019 pour un démarrage des projets en Septembre 2019. Noter qu'aucune dépense liée aux projets financés ne pourra être engagée avant la date d'effet de la convention de subvention.

Les propositions sont évaluées par un comité d'examen composé de deux membres du comité exécutif de SECONAF, du Directeur Adjoint de RHSC et, si nécessaire, d'un expert technique. Les membres dudit comité remplissent, pour chaque proposition, une fiche d'évaluation standard adaptée aux priorités du cycle. Au besoin, le comité peut demander des clarifications aux postulants et/ou recommander des ajustements. Les propositions gagnantes seront annoncées après acceptation des ajustements ou modifications requis par le comité d'examen.

Pendant les négociations contractuelles, les organisations bénéficiaires recevront du Secrétariat un échéancier pour les rapports et les décaissements. Toutes les obligations contractuelles devront être remplies avant le décaissement des fonds.

Thèmes prioritaires

De manière générale, les fonds alloués dans le cadre du Fonds SECONAF visent à promouvoir un des quatre objectifs stratégiques (ou plus) issus du Plan Stratégique de SECONAF: renforcer la bonne connaissance et l'application des bonnes pratiques en matière de sécurité contraceptive; contribuer à mettre fin aux ruptures de stock de contraceptifs; favoriser un meilleur accès des jeunes à une large gamme de produits SR, incluant les produits de soins après avortement (SAA), et; renforcer l'engagement du secteur privé pour la disponibilité des produits de santé de la reproduction.

Pour le cycle initial du Fonds SECONAF, les propositions liées aux deux thèmes ci-après seront prioritaires:

1. RENFORCER LA DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ DE LA REPRODUCTION AU DERNIER KILOMÈTRE

La priorité sera accordée aux initiatives qui favorisent la disponibilité des produits SR au dernier kilomètre, particulièrement dans les zones désavantagées telles que les zones rurales et/ou péri-urbaines défavorisées.

Les activités proposées pourraient inclure la mise en œuvre de stratégies pour assurer la disponibilité des produits dans les structures sanitaires, faciliter l'introduction d'un produit qui n'était pas jusque là disponible dans le pays, faciliter une nouvelle approbation réglementaire et/ou des changements dans la politique nationale. Elles peuvent aussi être liées à une analyse du marché et/ou un exercice diagnostique pour clarifier les raisons de la difficulté d'accès aux produits au dernier kilomètre.

2. SURMONTER LES OBSTACLES LIÉS AUX PRODUITS QUI ENTRAVENT L'ACCÈS DES JEUNES AUX SERVICES SR, INCLUANT LES SOINS APRÈS AVORTEMENT (SAA)

Nous donnerons également la priorité aux propositions portant sur la résolution d'obstacles liés aux produits qui freinent l'accès des jeunes aux services de santé de la reproduction et de SAA.

Approche produits

Etant donné le caractère prioritaire accordé à la sécurité des produits SR par le Forum SECONAF, toute proposition soumise devra comporter une approche produits concernant le problème qu'elle se propose de résoudre. Une approche produits est une démarche qui met l'accent sur l'interaction entre le produit et l'ensemble du système qu'il emprunte. Cela inclut également les réglementations qui régissent les achats des fournisseurs, les données de marché qui déterminent l'accessibilité financière d'un produit, l'information sur les produits qui permet aux acheteurs de les prendre en considération.

Eligibilité

Seules les propositions soumises par les organisations membres du Forum SECONAF sont recevables dans le cadre du Fonds SECONAF. Les financements sont octroyés pour des projets exclusivement mis en oeuvre dans les pays francophones.

Exclusion

Les activités ci-après ne sont pas éligibles dans le cadre du Fonds SECONAF:

- › Activités de prestation de services courants ou propositions dont l'objectif principal est la sponsorship ou la participation à une réunion.
- › Propositions incluant des fonds dépensés directement en achat de produits.
- › Propositions impliquant une recherche sur des sujets humains ou toute autre recherche qui nécessiterait l'approbation d'un comité d'éthique ou d'un comité externe.
- › Propositions reçues des organisations dont sont issus le président du comité exécutif du Forum et les membres du comité d'examen du Fonds SECONAF, pour éviter tout conflit d'intérêt.
- › PATH ne peut être le bénéficiaire principal d'un financement dans le cadre du Fonds SECONAF. Elle peut toutefois être sous-bénéficiaire de fonds.
- › Toute proposition qui désigne une organisation multilatérale comme bénéficiaire principal.

Exigences en matière de suivi et de rapportage

Les organisations bénéficiaires doivent soumettre des rapports financiers et des rapports périodiques narratifs, comme stipulé dans la convention de subvention. Ils doivent aussi soumettre un rapport financier final et un rapport narratif dans les 30 jours suivant la fin des activités du projet. Les rapports périodiques doivent indiquer à quel point le projet respecte les échéanciers et atteint les résultats décrits dans la proposition. Ils doivent également comporter des informations supplémentaires, si demandées dans la convention d'attribution initiale. Enfin, ils doivent expliquer tout écart notable par rapport à la proposition et les mesures prises pour y remédier. Les organisations bénéficiaires seront avisées du calendrier des rapports au moment de l'émission de l'agrément.

Les rapports périodiques et les livrables décrits dans la convention de subvention seront partagés avec la communauté SECONAF tout au long du cycle de vie du projet (ex. à travers la participation à des réunions annuelles ou des téléconférences régulières).

Notes conceptuelles de 250 mots

Les notes conceptuelles doivent comprendre:

- › Un énoncé clair du problème que vous avez identifié;
- › Une brève description de l'approche proposée pour le résoudre;
- › Une estimation du coût total du projet d'un montant maximum de \$50,000.

Sur la base des critères listés ci-après, le comité d'examen sélectionnera les notes conceptuelles à développer en propositions complètes:

- › Degré auquel le projet proposé répond à un besoin essentiel de l'Afrique francophone;
- › Application de l'approche produits et alignement du projet aux objectifs stratégiques de SECONAF;
- › Probabilité de l'atteinte des objectifs proposés qui doivent être réalistes et adaptés;
- › Bon rapport qualité-prix, optimisation des ressources.

Calendrier

- › **21 Mars 2019: Lancement**
- › **05 Avril 2019: Date limite de soumission des notes conceptuelles au Secrétariat de SECONAF**
- › **25 Avril 2019: Notification de sélection des notes conceptuelles à développer en propositions complètes**
- › **30 Mai 2019: Date limite de soumission des propositions complètes au Secrétariat de SECONAF**
- › **15 Juillet 2019: Annonce des propositions gagnantes**

À qui s'adresser

Toute correspondance est à adresser au responsable du Secrétariat de SECONAF, Aminata Lenormand à alenormand@rhsupplies.org avec copie à innovation@rhsupplies.org.